

---

## Communiqué de presse

Grand-Lancy, le 19 mars 2020

---

### Coronavirus – Adaptation de l’offre des tpg à partir de lundi

**Les Transports publics genevois (tpg) auront une offre réduite à partir du lundi 23 mars 2020. Ils agissent en concertation avec les opérateurs suisses et l’Office fédéral des transports (OFT). Ils invitent leurs clients à se référer désormais aux horaires en temps réel. Un risque accru de modifications d’exploitations temporaires existe toutefois.**

Les Transports publics genevois (tpg) diminuent leur offre de manière significative afin de s’adapter à une situation exceptionnelle. Comme toutes les entreprises de transport suisses, ils font face à une baisse de la fréquentation et des premiers problèmes de main-d’œuvre. Ainsi, ils appliqueront un horaire réduit à partir du lundi 23 mars 2020, soit une baisse de plus de 40% de leur offre actuelle, jusqu’à nouvel avis. Cet horaire correspondra à l’horaire que les tpg appliquent habituellement le samedi, avec un renforcement ponctuel aux heures de pointe.

#### Respect de la distanciation sociale

Une offre de base qui vise à maintenir la desserte en transport public dans l’agglomération genevoise et à couvrir les besoins actuels, en accord avec l’Office cantonal des transports (OCT) de l’Etat de Genève et en conformité avec les exigences formulées par les autorités fédérales. Une nouvelle offre qui permettra de respecter la distanciation sociale recommandée par la Confédération. Compte tenu de l’évolution de la situation, différents scénarios de baisse supplémentaire pourraient être déployés le cas échéant.

Si une offre de base est bien garantie, une adaptation du réseau des tpg s’avère nécessaire, comme annoncé mercredi, compte tenu de la fermeture partielle des douanes et du trafic important observé à plusieurs points de passage. Les lignes 63, 64, 66, M, N, T sont interrompues jusqu’à nouvel avis tout comme les Noctambus. Elles seront rétablies dès que les conditions le permettront. Les lignes G, K, 38, 52, 62, 66, 68, 76 voient leur parcours modifiés ou raccourcis. La ligne D fonctionne uniquement sur le territoire helvétique entre la commune de Perly-Certoux et l’arrêt Bel-Air. La ligne F est interrompue lors de certaines courses à l’arrêt Grand-Saconnex-Place en provenance de Gex, compte tenu du retard accumulé au passage de la frontière. Enfin, les tpg ont pour objectif de maintenir la ligne 17 dans son intégralité entre Annemasse-Parc-Montessuit et Lancy-Pont-Rouge-Gare. Des perturbations sont cependant anticipées à la douane également.

#### Informations en temps réel

Les tpg prient leurs clients qui doivent impérativement se déplacer de consulter avant chaque trajet les informations en temps réel sur les afficheurs de temps d’attente, les applications mobiles des tpg et le site internet [www.tpg.ch](http://www.tpg.ch). Ils attirent en outre l’attention de leurs clients sur le fait qu’ils doivent compte sur un risque accru de modifications d’exploitation temporaires. Ils recommandent de plus l’achat de titres de transport par voie électronique et le respect des règles d’hygiène émises par l’Office fédéral de la santé publique (OFSP).

A relever encore que l’agence des tpg située à Cornavin est la dernière en activité. Elle est ouverte de 9h00 à 18h00 du lundi au samedi. Des mesures y ont été prises pour garantir la protection des collaborateurs et celle des clients, grâce à la pose de vitres en plexiglas.

**Pour de plus amples informations au sein des Transports publics genevois (tpg) :**

**François Mutter, porte-parole des tpg**

+41 22 308 31 60 / +41 79 694 49 44 - [mutter.francois@tpg.ch](mailto:mutter.francois@tpg.ch)

---

*Les Transports publics genevois (tpg) sont l’opérateur de transport public de référence dans l’agglomération genevoise. Ils ont pour mission de contribuer à la gestion de la mobilité sur leur territoire en proposant une offre de qualité dans le respect des principes du développement durable. Les tpg visent dans toutes leurs actions l’excellence au service de la collectivité publique. Ils agissent dans le cadre d’un contrat de prestations renégocié tous les cinq ans avec l’Etat de Genève.*